

# Les « règles conceptuelles » en question

Louis de Saussure  
Université de Genève  
University of Texas at Austin  
<lds@phil.utexas.edu>

## 1. Introduction

Les approches contemporaines de la référence temporelle admettent généralement que les connaissances du monde jouent un rôle crucial dans le calcul de l'ordre temporel, à savoir dans le calcul des relations temporelles entretenues par divers événements dénotés par le discours. La différence entre les exemples (1) et (2) est souvent expliquée par le recours à une règle causale, à savoir *pousser cause tomber* qui contraindrait l'interprétation selon l'ordre de la causalité ; ainsi, (1) présente une configuration dans laquelle le temps progresse, à l'inverse de (2) :

- (1) Max a poussé Paul. Il [Paul] est tombé.
- (2) Paul est tombé. Max l'a poussé.

Si, comme nous verrons plus bas, le rôle de telles règles ne peut s'exprimer aussi rigide, il est effectivement impossible d'éviter la question de la connaissance du monde dans la détermination de l'ordre temporel. En cela, les travaux du Groupe de Recherches sur la Référence Temporelle s'inscrivent en faux avec certaines approches sémantiques qui laissent ce paramètre irrésolu, renvoyant à une pragmatique mal définie pour expliquer uniquement les cas où l'interprétation ne correspond pas aux règles sémantiques. Ces approches, en effet, se concentrent sur les *règles de défaut* attachées aux caractéristiques aspectuelles des phrases, qui stipulent que les phrases qui dénotent des événements (accomplissements ou achevements) font progresser le temps alors que des phrases qui dénotent des états ou des activités ne le font pas. Telles sont, pour prendre des exemples récents, la conception de la théorie des DAT (ter Meulen 1995) et l'approche aspectuelle de Bohnemeyer (Bohnemeyer 1998). Pour eux, les règles aspectuelles de défaut sont appliquées « sauf preuve du contraire » (*unless evidence to the contrary*). Cette conception est insatisfaisante : d'où provient cette éventuelle « preuve du contraire » ? Quels sont les mécanismes inférentiels qui permettent l'invalidation des règles aspectuelles de défaut ? Dans de telles approches, ces mécanismes de résolution restent vagues et se résument à un test, non explicité, de consistance avec la connaissance du monde. La théorie des DAT refuse même d'entrer en matière sur ce point, et va jusqu'à considérer qu'il ne s'agit pas là d'un problème

pertinent pour la sémantique, dont le rôle serait réduit à *représenter les conséquences d'une interprétation* plutôt qu'à *déterminer quelle interprétation sera effectivement tirée par le destinataire* (cf. ter Meulen 1995)<sup>1</sup>.

Au contraire de ces approches, pour une sémantique dynamique comme la SDRT<sup>2</sup>, il existe une *règle conceptuelle* (*conceptual rule*), en principe connue par le destinataire avant l'interprétation<sup>3</sup>, qui force la lecture narrative en (1) et explicative en (2); cette règle causale « pousser-tomber » spécifie que *pousser(x,y)* entraîne *tomber(y)*. En pragmatique, le Modèle des Inférences Directionnelles de Moeschler a fait, *grosso modo*, la même analyse (cf. Moeschler 1998 et ici-même), mais sans accorder le même poids à ces règles.

Les sémantiques proprement dynamiques comme la SDRT, et, bien entendu, la pragmatique, en particulier une pragmatique radicale comme la théorie de la pertinence<sup>4</sup>, considèrent donc que la connaissance du monde n'intervient pas dans une quelconque « étape » de validation ou de contradiction des données fournies par le code, mais qu'elle intervient au contraire dans le cœur même du processus interprétatif. En particulier, dans la détermination des relations d'ordre temporel, la SDRT et la Théorie de la Pertinence admettent que des relations conceptuelles entre *éventualités* (i.e. événements, activités, états) sont accessibles au destinataire et sont utilisées pour parvenir à l'interprétation correcte. Pour la SDRT, ces relations conceptuelles constituent des éléments *de la base de données du destinataire*. La Théorie de la Pertinence peut quant à elle voir les choses de deux manières. Soit, comme la SDRT, elle peut considérer que ces relations sont accessibles *en tant que telles* dans l'environnement cognitif du destinataire, soit elle peut faire une autre hypothèse, inférentielle, qui stipule que ces relations ne sont pas nécessairement connues avant l'interprétation, mais qu'elles sont récupérées ou construites sur la base des hypothèses déclenchées par chaque verbe ou prédicat, d'une manière *ad hoc*. Le propos de cet article est de plaider en faveur de cette dernière hypothèse, bien que sous une forme prospective.

---

<sup>1</sup> A propos d'un exemple susceptible de recevoir plusieurs interprétations, ter Meulen affirme : « Ce n'est pas la tâche de la théorie sémantique de prescrire quels choix interprétatifs devraient être réalisés dans de tels cas, ou quel choix est le meilleur, le 'plus naturel', ou même le choix préféré dans un cas donné. La théorie sémantique doit caractériser dans quels contextes de telles options interprétatives surviennent et quelles sont les conséquences sémantiques d'en prendre une parmi les options ouvertes » (ter Meulen 1995, 4, notre traduction).

<sup>2</sup> Théorie des représentations discursives segmentées (*Segmented Discourse Representations Theory*, cf. en particulier Asher 1993 et Lascarides & Asher 1993).

<sup>3</sup> « En principe » car la SDRT prévoit que la règle causale puisse être inférée dans certaines conditions.

<sup>4</sup> Dans le cadre de laquelle cette contribution se situe. La théorie de la pertinence a été développée par Sperber et Wilson, cf. Sperber & Wilson (1995) pour l'état actuel.

Le Modèle des Inférences Directionnelles de Moeschler, plus loin MID, développé dans la mouvance de la théorie de la pertinence pour rendre compte du calcul de l'ordre temporel, recourt lui aussi pour les connaissances du monde à la notion de *règles conceptuelles* déjà posée par la SDRT. Sa conception à cet égard n'est donc pas jusqu'ici *stricto-sensu* inférentielle. Ce faisant, il s'inscrit en effet dans le prolongement de différentes traditions qui considèrent que, parmi les informations encyclopédiques, se trouvent des relations de diverses natures, en particulier causales, directement accessibles.

Cela n'est toutefois pas sans conséquences théoriques. En particulier, un système de règles conceptuelles, c'est-à-dire de schémas causaux, qui seraient présents dans une base de données, devrait descendre à un niveau de spécification problématique. Le système devra donner lieu à une base de données potentiellement infinie. On se souvient par exemple que la SDRT recourt pour traiter l'ordre temporel dans un exemple<sup>5</sup> à une règle conceptuelle de dilatation du bilame métallique chauffé par la flamme d'un bec-bunsen (cf. Lascarides & Asher 1993, 451). Le potentiel de ces relations est infini. En l'état, de tels modèles de la connaissance du monde sont donc susceptibles de la même « critique d'infinitude » que la notion de *script* (cf. Schank & Abelson 1977), que la SDRT, comme la théorie de la Pertinence, réfute avec justesse pour cette raison précise. Le fait que les scripts doivent recourir à des relations potentiellement infinies condamne cette notion comme relevant de conceptions cognitivement implausible. En effet, pour que la notion de script soit exploitable, il faut prévoir des scripts si spécifiques qu'ils confinent à l'idiosyncrasie. Par exemple, s'il existait des scripts liés au comportement dans un restaurant, il faudrait admettre que l'esprit dispose de scripts plus spécifiques pour des restaurants « particuliers » (le chinois, le bouchon lyonnais, le fast-food, voire même pour le restaurant du coin). Si cela présente l'avantage de permettre des analyses simples, cela rend le système pratiquement inopérant par excès de lourdeur. Il en est de même pour la notion de règle conceptuelle ; scripts et règles conceptuelles partagent donc cet inconvénient précis d'une base de données aux frontières dangereusement lâches. Nous plaiderons donc pour une autre solution.

Notre position n'est toutefois pas de considérer que l'esprit n'a *aucun* schéma d'action ou schéma causal disponible. Il n'est pas vraisemblable que la connaissance du monde du destinataire ne contienne aucune relation conceptuelle. Au contraire, il n'est certainement pas exclu que des règles associées par exemple aux causalités physiques soient naturellement accessibles en tant que règles ; en revanche, il apparaît peu raisonnable de considérer que *toutes les règles conceptuelles possibles* permettant de relier, causalement ou

---

<sup>5</sup> L'exemple en question est le suivant : *The bimetallic strip changed shape. The temperature fell* « Le bilame a changé de forme. La température est tombée » (Lascarides & Asher 1993, 451, notre traduction).

non, des événements du monde dénotés par des phrases soient effectivement présentes dans la « mémoire discursive », la « base de données » ou l'environnement cognitif du destinataire.

## **2. Problèmes de la conception par « règles conceptuelles »**

L'hypothèse des règles conceptuelles est largement utilisée par la SDRT pour la détermination des *relations de discours* (relations « rhétoriques »), c'est-à-dire, *in fine*, des relations d'ordre temporel que les phrases entretiennent entre elles. D'une manière assez semblable, on admet dans le MID de telles règles dans le calcul de l'ordre temporel, c'est-à-dire dans la production de ce qu'il appelle une *inférence directionnelle en avant* ou *en arrière*. Plus précisément, le MID a considéré dans sa version habituelle que les règles conceptuelles, par exemples la règle causale *pousser – tomber*, font partie, comme les temps verbaux, des informations *faibles* dans la production des inférences directionnelles. Il s'agit dans le MID de *traits directionnels faibles*, dans une logique dans laquelle les traits faibles seuls ne permettent aucunement de tirer une inférence directionnelle, tandis qu'un trait fort peut au contraire suffire à tirer une telle inférence, que ce soit en *annulant* ou en *confirmant* les « directions » fournies par les traits faibles. Dans une telle logique, donc, les règles conceptuelles pourraient être comprises comme ne pouvant aucunement contribuer à l'ordre temporel, ni les temps verbaux d'ailleurs, puisque les traits faibles ne sont pas suffisants. C'est pour éviter ce type d'interprétation que le MID prévoit que les traits forts soient donnés, outre par les connecteurs, par des *hypothèses contextuelles* qui peuvent quant à elles *dériver des règles conceptuelles*.

Bien que ce point ne soit pas explicitement précisé par le MID, cela nous semble présenter l'avantage de rendre compte du fait que (2) peut déclencher en fonction du contexte deux interprétations, l'une avec une inférence en avant et l'autre avec une inférence en arrière : la règle conceptuelle *pousser – tomber*, auquel le destinataire accède, se convertit en hypothèse contextuelle (inférence en arrière) ou non (inférence en avant) :

(2) Paul est tombé. Max l'a poussé.

En résumé, si la règle conceptuelle *pousser – tomber* produit une hypothèse contextuelle, le destinataire conclut que Max pousse Paul avant que Paul ne tombe, et que telle est la relation causale entre ces deux éventualités. En revanche, si le destinataire ne réalise pas cette opération, il tire une inférence en avant, dans laquelle Max pousse Paul, préalablement tombé à terre, par exemple pour lui éviter un danger quelconque.

Toutefois, cette inférence en avant, dans laquelle, donc, la règle conceptuelle *pousser – tomber* n'est pas validée ou ne devient pas une hypothèse contextuelle, ne s'explique pas encore clairement dans le cadre du MID. On peut poursuivre trois pistes pour rendre compte d'une inférence en avant en (2).

La première consisterait à admettre que les temps verbaux fournissent aussi une information susceptible de se convertir en hypothèse contextuelle, tout comme les règles conceptuelles. Mais cette approche, si elle pourrait se justifier pour les énoncés au passé simple, se heurte au fait que le passé composé ne contraint aucunement l'inférence en avant ; il n'encode aucunement de « trait directionnel ». Sa signification est autre (notamment la production d'un état résultant au présent).

La deuxième piste possible consiste à admettre un corollaire à la relation de *Narration* par défaut envisagée dans la SDRT. Cela conduirait le modèle à admettre que, en dehors de contraintes plus fortes, le destinataire crée une hypothèse contextuelle correspondant à l'ordre d'apparition des énoncés dans le discours ; c'est l'hypothèse de la « naturalité » de l'ordre temporel, fondée notamment, en pragmatique, sur la maxime d'ordre de Grice. Cela pose deux problèmes quant à la généralité de cette hypothèse. Premièrement, il faudrait, pour la justifier, neutraliser tous les facteurs d'ordre temporel, temps verbaux, connecteurs, relations conceptuelles et mêmes topicales, afin d'observer si des énoncés à connexion zéro seraient interprétés selon l'ordre temporel. Or de tels énoncés sont improbables en discours, et il est difficile de raisonner sur des énoncés dépourvus de toute connexion conceptuelle ou anaphorique. Deuxièmement, et cela est plus important, l'hypothèse de la naturalité de l'ordre temporel conduit à considérer que le locuteur proférant une séquence manifestant la concomitance, comme (3), viole, ou « exploite » la maxime gricéenne d'ordre :

(3) Bianca chanta l'air des bijoux. Igor l'accompagna au piano.

Cette situation impliquerait alors un surcroît de traitement inférentiel inhérent à l'exploitation d'une maxime. Ainsi, l'hypothèse de la naturalité de l'ordre temporel conduirait à l'hypothèse inverse de la *non-naturalité des séquences ne présentant pas d'ordre temporel* comme (3). Il semble difficile de défendre une telle position, tant (3) semble aussi naturel que des exemples présentant l'ordre temporel.

Une autre piste, sérieusement plus plausible, consiste à admettre que le destinataire doit être en mesure d'instancier une règle conceptuelle alternative à la règle *pousser – tomber*, à savoir quelque chose comme *tomber – pousser*, pour réaliser une inférence en avant avec (2). Cela ne va cependant pas de soi dans le modèle. Cela conduit d'abord à supposer que la base de données du destinataire, ou plutôt son environnement cognitif pour en rester à la terminologie de la Théorie de la Pertinence, contient effectivement une telle règle *tomber – pousser*. Cette perspective permet d'apercevoir la *taille* d'une telle base de données : combien de relations sont donc accessibles au destinataire ? Il est loin d'être évident qu'une règle comme *tomber – pousser* fasse partie de ces relations si hautement naturelles qu'elles puissent être considérées comme encodées dans les

connaissances encyclopédiques du destinataire. Toutefois, là n'est pas la seule difficulté.

En effet, il faut aussi admettre, pour qu'une telle règle soit applicable, que le destinataire dispose dans sa base de données de deux règles contradictoires en concurrence, à savoir *pousser – tomber* et *tomber – pousser*. Elles doivent alors, pour ne pas s'annuler, s'organiser en degrés d'accessibilité, éventuellement en degrés de force. La manière la plus naturelle de les organiser est de considérer qu'une relation proprement causale comme *pousser – tomber* soit *plus accessible* ou *plus forte* qu'une règle alternative comme *tomber – pousser*. Mais alors, il faut considérer que le destinataire a dû annuler une règle forte pour favoriser une règle faible, ce qui implique un surcoût de traitement de (2) dans la lecture en avant. Or, il ne s'agit là que d'une conjecture que rien n'étaye, pas même l'intuition.

La question à laquelle il faut répondre, dans le cadre du MID, est en réalité la suivante : à quelles conditions le destinataire « fabrique-t-il » de l'hypothèse contextuelle avec de la règle conceptuelle<sup>6</sup> ?

Ce qui rend le modèle puissant, à savoir ce processus de conversion d'un trait conceptuel faible en un trait contextuel fort, ne peut en réalité s'expliquer qu'en vertu de caractéristiques purement contextuelles. Ainsi, une hypothèse contextualiste serait de considérer que les deux lectures de (2) ne se trouvent en concurrence à aucun moment du traitement interprétatif. Cet énoncé donne simplement lieu à une interprétation *dépendante du contexte*, contexte que le destinataire construit, sous forme de groupe d'hypothèses contextuelles fonctionnant comme prémisses implicites, pour retrouver avec le plus de fiabilité possible l'intention informative du locuteur. Voici la conséquence de cette position : pour interpréter l'inférence en avant avec (2), le destinataire *n'a jamais accédé à la règle pousser – tomber*<sup>7</sup>. Dans l'hypothèse où l'énoncé est pertinent dans les circonstances, le destinataire a directement dégagé une hypothèse contextuelle correspondant à une relation entre les événements de tomber et de pousser qui soit cohérente avec ce qu'il suppose contextuellement de l'intention informative du locuteur. Il en est de même pour la séquence présentée en (1)\*. Il faut en effet se rendre à l'évidence que (1) peut

---

<sup>6</sup> Cela pose une première question qui concerne le *niveau* auquel l'analyste peut parler de règle conceptuelle et d'hypothèse contextuelle. Le risque existe que l'on pose les règles conceptuelles comme des relations *connues avant l'interprétation* entre types d'éventualités, alors que les hypothèses contextuelles concernent la *sortie interprétative* elle-même.

<sup>7</sup> Sauf si les informations contextuelles sont trop floues, auquel cas il y a un problème de communication et le destinataire doit produire un surcoût de traitement ou demander un complément d'information au locuteur. Ajoutons que par *accéder à la règle conceptuelle*, nous entendons *recourir à la relation conceptuelle pour construire l'interprétation*.

\* (1) Max a poussé Paul. Il [Paul] est tombé.

effectivement donner lieu à une inférence en arrière, s'il s'agit d'expliquer pourquoi Max a poussé Paul, toujours dans l'hypothèse qu'il s'agit par exemple de l'écartier d'un danger quelconque ; cette lecture implicite par exemple quelque chose comme *Max a poussé Paul hors de la route. En effet, il est tombé et n'a pu se relever* :

(1) Max a poussé Paul. Il [Paul] est tombé.

De même, dans cette lecture, nous ferons donc aussi l'hypothèse que le destinataire *n'a jamais accédé à la règle pousser – tomber*<sup>8</sup>. Or si l'analyse stipule qu'aucune annulation n'a eu lieu, et que ces règles conceptuelles sont accessibles équiprobablement, elle ne peuvent être invoquées pour contribuer à expliquer l'interprétation. Elles perdent alors leur caractère explicatif et se trouvent renvoyées dans une contextualisation non modélisable, devenant un ensemble de règles dont on ne peut tirer aucune prédiction mais qui servent à expliquer *a posteriori* une interprétation plutôt qu'une autre.

Résoudre ce problème, toutefois, n'est pas computationnellement possible dans le MID sans un degré plus élevé de spécification des opérations qui mènent : i) à trouver la règle conceptuelle adéquate et ii) à en faire une hypothèse contextuelle. Il faut donc, à cet égard, en revenir à une position peut-être plus contextualiste, au moins plus explicite sur le rôle du contexte.

Pour expliciter quelle pourrait être une solution à ce problème, il nous faut d'abord revenir à un point crucial dans la détermination des règles conceptuelles. Dans le MID (toujours version standard, cf. Moeschler 1998), les règles conceptuelles sont notées comme suit :

(4) pousser (x,y)  $\Rightarrow$ <sub>CAUSALEMENT</sub> tomber (y)

Le modèle ne traite généralement que des relations causales comme *pousser – tomber*. Pourtant, ces relations conceptuelles sont multiples et ne sont pas toutes causales. Certaines d'entre elles sont même des relations implicatives, les

---

<sup>8</sup> Cette analyse est à contraster avec celle que mène la SDRT à propos d'exemples similaires (bien que plus dramatiques). Lascarides & Asher (1993) examinent la différence entre (a) et (b) : (a) John stumbled. Mary pushed him (*John a trébuché. Marie l'a poussé*). (b) John stumbled. Mary pushed him. Unable to stop his momentum, he rolled off the edge of the cliff to his death (*John a trébuché. Marie l'a poussé. Incapable de stopper son mouvement, il a roulé au-delà du bord de la falaise et en est mort*).

Pour la SDRT, (a) reçoit une lecture explicative en vertu de la règle conceptuelle. En revanche, dans (b), la troisième phrase annule cette relation d'explication, déjà construite à ce stade, au profit d'une relation de narration. Il y a donc *révision* et *annulation* dans cette perspective. Nous plaiderions plutôt pour le fait que ce que la troisième phrase de (b) dénote peut être assimilé à une hypothèse contextuelle. Il n'y a donc pas de révision systématique. Il n'y a de révision que dans les cas où les informations contextuelles accessibles au destinataire sont trop floues (cf. Note 7).

implications lexicales (ce sont les « postulats de sens » de la sémantique montagovienne) ; c'est le cas par exemple de *mourir* qui est une implication nécessaire de *tuer* ; ici, la seule instanciation de *tuer* donne lieu à la récupération du deuxième terme de la règle. Mais dans tous les autres cas, par exemple pour les relations causales du type de (4), on ne saurait considérer ces relations comme des relations implicatives. Dans le MID, implicitement, on comprend qu'elles sont plutôt des relations contextuellement *défaisables* (sans quoi il serait problématique de conserver conjointement *pousser – tomber* et *tomber – pousser* sans obtenir une biconditionnelle entre les deux). Dès lors, comme il ne s'agit pas de relations implicatives déclenchées par le prédicat de gauche, on ne saurait admettre que *pousser* tout seul permet d'instancier, en (4), *tomber*, et inversement pour la règle *tomber – pousser*. Ceci serait contradictoire avec l'idée que pour la lecture en arrière de (1) le destinataire n'accède pas à la relation *pousser – tomber*, bien que *pousser* soit le premier prédicat de la séquence. La conséquence, pour nous, est la suivante. Il faut considérer que *la relation n'est instanciée que lorsque le destinataire dispose effectivement des deux éventualités à ordonner entre elles*. *Pousser* tout seul peut en effet conduire à un nombre indéterminé de relations, selon qu'il s'agisse de pousser quelqu'un qui tombe, qui vacille, qui se met à dévaler une piste de ski, et ainsi de suite. Sans compter que, de plus, *pousser* tout seul n'est lexicalement pas suffisant, tant les relations seront variées selon qu'on pousse quelqu'un, un objet (par exemple un wagonnet dans une mine), un interrupteur, un cri, ou, pourquoi pas, la chansonnette.

Il reste encore une question problématique : pour le MID, les règles conceptuelles sont associées à de l'information *linguistique*. Il convient de faire deux remarques à cet égard.

Premièrement, il n'est pas acquis que ces règles conceptuelles soient directement et *in extenso* déclenchées par des items lexicaux. Par exemple, la séquence suivante peut recevoir deux interprétations, selon que *accompagner au piano* est interprété comme *jouer du piano en même temps que le chant* ou comme *mener quelqu'un vers le piano après qu'il a chanté*<sup>9</sup> :

(5) Bianca chanta l'air des bijoux. Igor l'accompagna au piano.

De cela, on ne peut que conclure à une sous-spécification sémantique de l'item lexical *accompagner*, seul candidat pour mener à la récupération d'une règle conceptuelle ; l'interprétation ne peut être obtenue *que contextuellement*, selon les hypothèses que le destinataire entretient au sujet de la *situation évoquée* ; notamment, l'interprétation va dépendre crucialement du statut d'Igor : est-il un pianiste (c'est le cas dans les *Bijoux de la Castafiore*) ou un jeune homme serviable susceptible d'accompagner une musicienne âgée vers son

---

<sup>9</sup> Croire que l'interprétation d'*accompagner* comme « accompagner musicalement » est préférée est vraisemblablement une erreur : en la proposant à divers interlocuteurs, nous ne constatons pas toujours cette préférence.



instrument ? Ce type d'exemple met en lumière la difficulté qu'il y a à dresser un pont stable qui ne soit pas maximalelement contextuel entre informations linguistiquement encodées et règles conceptuelles.

Deuxièmement, même en admettant que ces règles soient déclenchées « automatiquement » par des items lexicaux, cela ne devrait pas suffire à en faire du matériel linguistique. Tout le problème réside en effet dans la supposition implicite que des *relations entre événements* pourraient constituer du *matériau linguistique*, ce qui est problématique au niveau des catégories en jeu : ce qui est du ressort de l'événement appartient au monde extra-linguistique, et *a fortiori* les relations que des événements peuvent entretenir entre eux. C'est aussi pour résoudre cette difficulté que nous choisissons de conserver au niveau linguistique des informations lexicales, mais de faire des relations entre éventualités des inférences contextuelles, qui ne sont pas encodées linguistiquement. Cela permet d'obtenir directement des hypothèses contextuelles, utilisables par le MID comme traits forts, sans passer par un quelconque trait faible associé à des règles conceptuelles.

### **3. Vers une conception inférentielle des relations entre éventualités**

#### 3.1. Proposition générale

La proposition qui s'impose doit prendre en considération, avant toute chose, le point suivant : il faut tenter une frontière entre les règles conceptuelles que l'on peut légitimement supposer comme faisant partie intégrante des connaissances encyclopédiques et celles qui sont construites de manière *ad hoc*.

L'intuition sur laquelle se basent tant la SDRT que le MID est que l'esprit disposerait, entre autres connaissances encyclopédiques, de relations schématiques prédéfinies. Notre désaccord porte sur l'extension de cette « base de données », mais il semble en effet raisonnable que quelque chose de l'ordre des relations entre événements soit, pour un certain nombre d'entre elles, effectivement présentes dans une base de données. On peut faire deux hypothèses générales à cet égard.

La première consisterait à discriminer des *types de relations*, certaines seulement étant intégrées à la connaissance du monde. Une typologie hiérarchisée des règles conceptuelles, comme celle proposée dans Saussure (2000a), pourrait constituer une base à cette démarche. Par exemple, on pourrait imaginer que des règles causales, comme *pousser – tomber* et des relations de condition nécessaire, comme *atterrir (l'avion) – descendre (les passagers)* soient présentes dans la base de données, alors que d'autres, moins contraignantes, comme des relations stéréotypiques, n'y soient pas. Cette hypothèse « typologique » est à rejeter, dès lors que les seules relations causales sont déjà d'une extension illimitée.

La deuxième hypothèse, celle que nous retiendrons, est de considérer que l'esprit connaît<sup>10</sup> des *règles générales* subsumant les relations causales particulières. Par exemple, on peut supposer que des règles générales liées à la physique, comme la gravitation, soient toujours disponibles. Ainsi, nous ferons l'hypothèse qu'une relation comme *<mouvement de l'objet A cause mouvement de l'objet B par contact>* permette d'inférer de manière *ad hoc*, selon le contexte, la relation adéquate *pousser – tomber*; de même, nous pouvons supposer que le destinataire accède une autre règle générale comme *danger – protéger* pour dériver au contraire *tomber – pousser*. Quelles seraient ces règles générales? Sans en faire une quelconque liste, car il ne s'agit-là que des premiers pas vers une redéfinition de ce problème, il devient cependant possible de les considérer comme étant en nombre fini, elles-mêmes permettant un nombre infini d'inférences *ad hoc*. Elles présentent en tout cas l'avantage de ne pas se trouver en situation de *concurrency* lors de l'interprétation d'un énoncé, si tant est que cet énoncé est pertinent dans les circonstances. Autrement dit, il n'y a plus besoin de recourir, par exemple, à l'annulation de *pousser – tomber* pour retrouver, d'ailleurs problématiquement dans le modèle actuel, la règle inverse *tomber – pousser*.

Voici, le plus simplement possible, comment concevoir les inférences directionnelles liées à la connaissance du monde pour les exemples (1) et (2). Nous notons conventionnellement par « règle  $\mu$  » la règle générale concernant le fait d'imprimer un mouvement (comme « tomber ») à un patient quelconque (par exemple Paul) par le mouvement (par exemple pousser) d'un agent (par exemple Max). Nous notons par « règle  $\gamma$  » la règle générale qui concerne la protection par un agent d'un patient en danger. Nous notons la dérivation d'une relation *ad hoc* à partir d'une règle générale par le signe  $\Rightarrow$ .

(1) Max a poussé Paul. Il [Paul] est tombé.

(2) Paul est tombé. Max l'a poussé.

Exemple (1), interprétation avec inférence en avant :

Pousser (Max, Paul) & Tomber (Paul) : prémisses explicitées  
 Pousser (homme, homme) = mouvement ; Tomber (homme) = mouvement  
 règle  $\mu \Rightarrow$  Pousser (Max, Paul) *cause* Tomber (Paul) : prémisses implicites  
 Pousser (Max, Paul) > Tomber (Paul) : inférence directionnelle.

Exemple (1), interprétation avec inférence en arrière :

Pousser (Max, Paul) & Tomber (Paul) : prémisses explicitées  
 Pousser (homme, homme) = protéger ; Tomber (homme) = danger  
 règle  $\gamma \Rightarrow$  Tomber (Paul) *entraîne* Pousser (Max, Paul) : prémisses implicites  
 Pousser (Max, Paul) < Tomber (Paul) : inférence directionnelle.

Exemple (2), interprétation avec inférence en arrière :

---

<sup>10</sup> Probablement de façon innée pour certaines d'entre elles.

Tomber (Paul) & Pousser (Max, Paul) : prémisse explicitée  
 Pousser (homme, homme) = mouvement ; Tomber (homme) = mouvement  
 règle  $\mu \Rightarrow$  Pousser (Max, Paul) *cause* Tomber (Paul) : prémisse implicitee  
 Tomber (Paul) < Pousser (Max, Paul) : inférence directionnelle.

Exemple (2), interprétation avec inférence en avant :

Tomber (Paul) & Pousser (Max, Paul) : prémisse explicitée  
 Pousser (homme, homme) = protéger ; Tomber (homme) = danger  
 règle  $\gamma \Rightarrow$  Tomber (Paul) *entraîne* Pousser (Max, Paul) : prémisse implicitee  
 Tomber (Paul) > Pousser (Max, Paul) : inférence directionnelle.

Il est vraisemblable qu'il faille augmenter cette description par des *conditions* qui permettent d'une part l'instanciation de la bonne règle générale *et* sa dérivation en relation *ad hoc*. Notamment, suivant les propositions de Berthouzoz (ici-même), il faut prendre en compte le fait que le post-état (l'état impliqué) de la première éventualité doit impliquer un certain nombre de paramètres nécessaires, comme conditions, à l'occurrence de la deuxième éventualité. Ainsi, *pousser A* implique un post-état dans lequel A est en mouvement, et ce post-état est un pré-état nécessaire pour la chute de A.

Ce processus général demande à être considérablement affiné et restera ici à l'état d'ébauche. Sur cette question, nous considérons qu'une recherche de détail doit être menée. Cependant, il est d'ores et déjà possible de faire deux commentaires importants. Le premier concerne la dissymétrie conceptuelle entre les inférences en avant et en arrière. Le deuxième concerne la mise en forme computationnelle d'inférences conceptuelles inférées.

### 3.2. Relations conceptuelles et inversion temporelle

On peut se poser la question de la différence entre l'interprétation de (1) comme inférence en avant et celle de (2) comme inférence en arrière, puisque le MID ne traite pas la différence « informationnelle » entre les deux. A cela, il faut donc ajouter une hypothèse générale, à savoir qu'une inférence en arrière est plus coûteuse, toutes choses étant égales par ailleurs, qu'une inférence en avant. Par exemple, on peut facilement montrer que des régressions multiples produisent rapidement un tel degré d'effort qu'elles confinent à la saturation de la mémoire et à l'inintelligibilité. Quel est donc l'effet associé à une inférence en arrière ? Nous pourrions être tentés de répondre de la manière traditionnelle : le locuteur produit une *explication* de l'éventualité mentionnée dans la première proposition. Toutefois, la dissymétrie entre l'*ordre temporel*, à savoir la progression du temps, et la *régression du temps* mérite d'être explicitée. Pourquoi, en effet, une régression multiple est-elle *coûteuse* ? Toutes les régressions apparentes sont-elles véritablement des régressions temporelles ?

On ne peut mesurer clairement la question du coût de traitement. Toutefois, une longue suite de régressions temporelles au plus-que-parfait, qui est le temps le plus adapté pour communiquer la régression, est manifestement beaucoup plus

coûteuse que son contraire manifestant l'ordre temporel, comme en témoignent les exemples suivants (cf. Saussure 2000a, 203) :

- (6) Philippe et Isabelle partirent à pied le long du lac. Ils firent une longue promenade dans l'après-midi ensoleillée. Philippe lui avoua sa flamme. Puis ils dînèrent dans un restaurant romantique. Leur nuit fut douce et longue. Le lendemain, Philippe se leva sans tarder. Il se dirigea vers la salle de bains, etc.
- (7) ? Philippe s'était dirigé vers la salle de bains. Il s'était levé sans tarder. Sa nuit avec Isabelle avait été douce et longue. Ils avaient dîné la veille dans un restaurant romantique. Auparavant, il lui avait avoué sa flamme. Ils avaient fait une longue promenade dans l'après-midi ensoleillée. Ils étaient partis à pied le long du lac, etc.

Cette dissymétrie est complexe, car elle fait intervenir de nombreux facteurs. Notamment, dans le système que nous défendons dans Saussure (2000a), il n'y a pas de temps verbal qui donne une « instruction de régression temporelle », qui serait donc l'inverse du passé simple<sup>11</sup>. Il y a une explication possible de cette difficulté, qui prend en compte les *opérations* réalisées par l'interprète sur les coordonnées temporelles E et R, respectivement point de l'événement et point de référence (Reichenbach 1947). Dans une séquence d'énoncés *passé simple – plus-que-parfait*, le coût n'est pas important, puisque le destinataire conserve le point de référence à l'identique, correspondant à l'événement au passé simple, et doit simplement construire un point de l'éventualité antérieur, ainsi qu'un état résultant vrai à R, puisque les temps verbaux communiquent aussi une situation pertinente à R, dans le cas des temps composés au moins. Mais lors d'une régression entre deux plus-que-parfaits, le destinataire doit, pour interpréter le deuxième énoncé, convertir le point E du premier en point R pour le deuxième énoncé. De plus, le point E du premier énoncé doit rester disponible pour une éventuelle progression à venir. Dès lors, une suite de régressions demande d'une part un calcul particulier, mais surtout, d'autre part, une surcharge de la mémoire vite rhédictoire. Pourquoi doit-on admettre que le point E du premier énoncé au plus-que-parfait doit rester disponible pour une progression éventuelle ? Il faut d'abord remarquer que si on considère que les inversions temporelles sont des *explications*, il faut admettre que d'une manière ou d'une autre, elles « enrichissent » la représentation de l'éventualité expliquée, en lui donnant une cause par exemple. Or cette explication elle-même peut constituer à son tour non pas une simple proposition explicative, mais peut constituer une série de propositions formant un « récit explicatif », comme en (8), récit susceptible de se clore pour que le récit « principal » continue :

- (8) a) Bertrand avait enlevé ses chaussures avec soulagement. b) Il était parti à l'aube à travers champs. c) Il avait marché jusqu'à la tombée du soir. d) Il était rentré au bord de l'épuisement. e) Il avait rejoint son lit et s'était endormi du sommeil du juste.

---

<sup>11</sup> Cela est sans doute en relation, comme on l'admet souvent, avec l'aspectualité du temps verbal. Ainsi, le passé simple, temps perfectif, donnerait lieu à une représentation bornée des éventualités (en forçant une lecture événementielle).

Tout nouvel énoncé est susceptible de devoir se réinsérer dans ce que nous pourrions en effet appeler le récit principal. Ainsi en est-il de l'énoncé e). Cela implique que le destinataire maintient accessible en mémoire le point R donné par l'énoncé a). Dans une suite de régressions, il y a donc potentiellement autant de points R à conserver en mémoire que d'énoncés au plus-que-parfait régressant les uns par rapport aux autres.

En ce qui concerne le passé simple, nous avons récemment soutenu que la régression *stricto-sensu* n'était en principe pas possible au passé simple, au moins sans connecteur temporel (voir Saussure 2000a et 2000b)<sup>12</sup>. Notamment, les exemples suivants sont problématiques dans la lecture inverse :

- (9) L'avion atterrit. Les passagers descendirent.
- (10) ? Les passagers descendirent. L'avion atterrit.
- (11) Socrate but la ciguë. Il expira.
- (12) ? Socrate expira. Il but la ciguë.

Selon nous, de plus, certains exemples sont de « fausses régressions », comme (13) et (14) :

- (13) Socrate mourut empoisonné. Il but la ciguë.
- (14) Jacques tomba malade. Il mangea des champignons.

Dans Saussure (2000a et 2000b), nous défendons une position selon laquelle, en (13), le prédicat *mourir empoisonné* inclut naturellement l'injection du poison, qui fait partie des conditions de vérité de *mourir empoisonné*, et *boire la ciguë* est alors conceptuellement et temporellement inclus dans *mourir empoisonné*. Nous décrivons d'ordinaire une relation de ce type par la notion d'*encapsulation* (cf. Saussure 1996) : l'énoncé inclus est dit *encapsulé* et l'énoncé incluant est dit *encapsulant*. En (14), nous défendons l'hypothèse que *manger des champignons* est aussi dans un rapport d'inclusion – d'encapsulation – avec *tomber malade*. Notre indice, dont nous ne prétendons pas qu'il ait valeur de test linguistique, est la transformation possible avec un participe présent, comme *Socrate mourut en buvant la ciguë* ou *Jacques tomba malade en mangeant des champignons*, impossible par exemple pour (11) ci-dessus. Tout se passe comme si le passé simple bloquait les relations conceptuelles inverses. Mais tout porte à croire qu'il n'est pas le seul.

Y a-t-il réellement une relation explicative possible pour les énoncés au passé composé ? On admet habituellement que (15) manifeste l'ordre inverse :

- (15) Les passagers sont descendus. L'avion a atterri.

---

<sup>12</sup> Molendijk & de Swart (1999) font l'hypothèse que la régression au passé simple est possible si un script l'autorise, script qui peut être signalé par un connecteur pragmatique. L'approche procédurale proposée dans Saussure (2000a) soutient que seul un connecteur inverse autorise l'inversion au passé simple, aucune règle conceptuelle ou aucun script ne le permettant seul.

Toutefois, si on met l'accent sur l'état résultant comme étant l'objet même de la communication au passé composé, ce qu'il faut bien admettre, au moins depuis Damourette & Pichon (1911-1936), chacun de ces énoncés a pour but de communiquer quelque chose de la situation présente. Cette situation « contient » deux états résultants pertinents, par exemple : les passagers sont en train de rejoindre la sortie de l'aéroport (parce qu'ils sont descendus), et l'avion est sur le tarmac (parce qu'il a atterri). Dès lors, même s'il est évident que pour des raisons encyclopédiques le destinataire est amené à inférer la relation entre ces deux éventualités, ce n'est pas leur *ordre* qui constitue l'objet de la communication, mais plutôt le *résultat* conjoint de ces deux événements. Si cette analyse est juste, alors il faut en tirer une conséquence importante. Cela impliquerait que les énoncés au passé composé ne manifestent pas l'inversion temporelle mais communiquent des séries d'états vrais dans le présent, lorsque l'objet de la communication porte sur l'état résultant à S. Cette hypothèse est corroborée par la complémentation possible de ces séquences par un déictique présent :

(16) Maintenant les passagers sont descendus. L'avion a atterri.

(17) Les passagers sont descendus. L'avion a atterri, maintenant. (C'est fini, rassure-toi.)

Toutefois, cette hypothèse n'est pas généralisable, puisque certains passés composés ne déclenchent pas d'état résultant à S ; ce sont les passés composés de l'antériorité selon la terminologie de Luscher & Sthioul (1996). Mais ces auteurs relèvent que lorsque l'énoncé au passé composé n'a pas pour fonction de dénoter un état résultant à S, alors l'ordre temporel redevient pertinent.

Qu'est-ce donc à dire ? D'une manière générale, il serait possible qu'un certain nombre de cas que nous considérons d'ordinaire comme des régressions temporelles n'en soient pas. D'une part parce que des énoncés explicatifs enrichissent la représentation de l'énoncé expliqué, et d'autre part parce que des énoncés peuvent simplement *ne pas communiquer d'ordre* comme les cas observés ci-dessus au passé composé. Cela permet de mettre en relief un fait important : il est possible que dans certains contextes, notamment créés par certains temps verbaux, des relations conceptuelles *puissent être inférées sans pour autant contraindre l'ordre temporel*. Il s'agirait alors d'hypothèses contextuelles, par exemple *causales*, ou, comme pour l'exemple de l'avion, de *condition nécessaire*, qui, tout en spécifiant un ordre conceptuel entre les éventualités, ne contraignent pas nécessairement la récupération par le destinataire d'une inférence directionnelle pertinente. Ainsi, au passé composé, la règle qui relie la descente des passagers et l'atterrissage de l'avion est saillante, mais ne déclenche pas une lecture « en avant » ou « en arrière ». Cette relation est connue « par ailleurs » par le destinataire, mais ce qui reste pertinent pour lui est la communication des deux états résultants. Dans ce cas, nous dirions que l'ordre des éventualités *ne fait pas partie des explicitations de l'énoncé*. Qui plus est, il est difficile d'envisager un contexte dans lequel cet ordre soit

implicite, puisqu'il s'agirait alors d'impliciter une information déjà connue, et qui ne fait pas l'objet de la communication.

Il existe d'autres cas dans lesquels une information conceptuelle, spécifiant un ordre, est accessible au destinataire sans que l'ordre temporel soit contraint par cette information. Cela est le cas notamment lorsqu'il y a contradiction entre l'atélicité d'un prédicat et la perfectivité du temps verbal. Comme nous l'avons soutenu dans Saussure (2000b, 142), dans ce type de situation, le destinataire est amené à inférer une éventualité télique, compatible avec l'aspect verbal, à partir de l'éventualité atélique ; cette éventualité atélique n'est pas pour autant « annulée » ou « défaite », mais elle perd sa capacité à donner lieu à un ordre temporel<sup>13</sup>. Prenons les exemples suivants :

(18) Bertrand courut. Au troisième tour de stade, il s'essouffla.

(19) Jacques connut Anne à Paris. Ils se marièrent peu après.

Dans ces deux exemples, le destinataire infère l'inchoativité de l'éventualité atélique, l'inchoativité étant elle-même télique. Autrement dit, ces énoncés *communiquent* l'inchoativité d'une éventualité. Ainsi, en (18), le destinataire infère *Bertrand commença à courir*, et en (19), *Jacques et Anne se rencontrèrent à Paris*. Dans ces deux exemples, *il y a ordre temporel*, bien qu'une relation conceptuelle accessible lie respectivement *courir* et *s'essouffler* (il s'essouffle alors qu'il court encore) et *connaître* et *se marier* (ils se connaissent toujours lorsqu'ils se marient). Cette relation conceptuelle est maintenue comme vraie, mais elle ne fait pas l'objet de la communication. En revanche, cette relation est compatible avec une autre relation, triviale, basée quant à elle sur l'événement inchoatif : il faut avoir commencé à courir pour s'essouffler, il faut s'être rencontré pour se marier (à moins d'un contexte particulier, dans lequel on peut se marier sans se connaître, cela va de soi, mais ce contexte est d'emblée exclu par l'énoncé (19)).

Il faut donc admettre que la question des relations conceptuelles n'est pas, comme on le croit parfois, binaire, dans une logique où *soit* il y a une relation conceptuelle récupérée, et alors elle spécifie l'ordre temporel, *soit* une telle relation, simplement potentielle, n'est pas récupérée ou validée. Dans ce type de cas, au contraire, il y a des règles conceptuelles qui sont connues ou inférées, mais qui ne font pas partie de l'explicitation des énoncés.

### 3.3. Modélisation des relations inférées

La deuxième précision à donner concerne la compatibilité entre un modèle inférentiel comme celui-ci et un modèle computationnel, comme le MID cherche à l'être. On considère souvent qu'il est impossible de formaliser l'interprétation selon l'approche de la Théorie de la Pertinence ; dès lors, la Pertinence

---

<sup>13</sup> Nous renvoyons à Sthioul (ici-même) pour un développement de cette question.

admettrait sans peine la détermination des relations conceptuelles par inférences, mais poserait des difficultés pour en venir à une conception computationnelle. Nous suggérons au contraire qu'il n'y a pas d'incompatibilité totale entre ces conceptions. En effet, s'il était impossible de progresser vers l'objectif d'une formalisation, fût-elle minimale et centrée sur un aspect seulement de l'interprétation (ici le temps), cela voudrait dire que les expressions linguistiques, et en particulier les expressions procédurales, ne contraignent pas l'interprétation de manière déterminante. Or la Théorie de la Pertinence formalise volontiers les processus interprétatifs attachés aux expressions procédurales, et reconnaît par là-même que de tels paramètres sont formalisables. Cela nous conduit à produire alors l'hypothèse que la présence de *plusieurs expressions procédurales* au sein d'un même énoncé peuvent se formaliser *ensemble* au sein d'une procédure générale qui intègre les procédures propres des expressions procédurales. La modélisation tentée dans Saussure (2000b) a pris ce parti. En admettant, par surcroît, que les expressions procédurales bloquent certaines inférences et en autorisent d'autres, en fonction des « directions » temporelles qu'elles permettent de tirer, il n'y a plus d'obstacle sérieux à une tentative de formalisation procédurale qui intègre les opérations inférentielles liées à la récupération de relations conceptuelles entre éventualités. Bien entendu, à ce stade de la recherche, cela concerne uniquement la récupération de l'ordre temporel : d'autres aspects de l'interprétation seraient pour l'heure bien trop complexes à modéliser de la sorte.

Si les expressions procédurales contraignent de manière forte les inférences conceptuelles (relations entre événements), il convient de rappeler que pour les recherches menées à Genève, on admet que les expressions procédurales propositionnelles, i.e. qui portent sur des propositions entières, c'est-à-dire les connecteurs temporels (par exemple *puis, ensuite, auparavant...*) contraignent davantage l'interprétation que les expressions procédurales morphologiquement incorporées, c'est-à-dire les temps verbaux, sous l'hypothèse que leur portée concerne le verbe et non la proposition entière. Cette hiérarchie se vérifie selon une hypothèse, certes très forte, mais qui semble bien valide, selon laquelle il n'existe pas de séquence d'énoncés interprétable (bien formée) dans laquelle il y aurait contradiction entre les instructions des temps verbaux et celles du connecteur temporel, et qui donnerait lieu à une interprétation conforme aux instructions des temps verbaux au détriment de celles du connecteur temporel. Prenons deux exemples pour l'illustrer :

(20) Max se leva de bonne heure. Puis il s'était dirigé vers la salle de bains avec une bonne humeur inhabituelle.

(21) ? Les passagers descendirent, puis l'avion avait atterri.

En (20), le destinataire est amené à interpréter la séquence selon une inférence en avant, malgré la sémantique du plus-que-parfait qui devrait le contraindre à une inférence en arrière ; le plus-que-parfait est alors associé à



certaines effets, notamment de focalisation (cf. Saussure 2000a, 217sq)<sup>14</sup>. (21) n'est ininterprétable que dans un monde où l'avion doit être à terre pour que les passagers descendent. Mais s'il fallait absolument trouver une interprétation, c'est-à-dire si cet énoncé était pertinent dans les circonstances, alors *l'interprétation devrait conclure à une inférence en avant*, dans laquelle les passagers descendent effectivement avant l'atterrissage. Ce n'est que parce que cette *situation* est improbable que cette *interprétation* est improbable.

Quant aux temps verbaux, en l'absence de connecteurs, ils contraignent moins fortement les inférences mais ne laissent pas ouvertes toutes les possibilités, au contraire de ce qui a parfois été avancé. Nous avons ainsi évoqué, plus haut, que le passé simple bloque, hors connecteur, les inférences en arrière, comme en (10), repris ici sous (22) :

(22) ? Les passagers descendirent. L'avion atterrit.

Toutefois, à nouveau, si (22) était pertinent dans les circonstances, il faudrait l'interpréter selon les instructions du temps verbal. Ainsi, le passé simple n'autorise, hors connecteur, que des inférences directionnelles en avant ou capsulaires (c'est-à-dire dans lesquels il y a recouvrement).

Autrement dit, connecteurs et temps verbaux contraignent, avec un degré de force différent, le type d'inférence possible. Le système tient donc compte prioritairement des contraintes associées aux expressions procédurales, lesquelles ont notamment pour fonction, lorsque c'est possible, de favoriser la récupération par le destinataire de la bonne inférence conceptuelle, à savoir celle qui est compatible avec leurs sémantique et instructions. Les choses sont d'ailleurs assez semblables avec d'autres expressions procédurales dévolues à d'autres paramètres informationnels. Ainsi, *mais* contraint la relation que le destinataire doit établir entre les propositions connectées. Mais si on admet que tant le connecteur temporel que le temps verbal bloquent certaines relations conceptuelles, on peut considérer inversement qu'il en favorise certaines, compatibles avec leur sémantique et leurs instructions ; dès lors, les expressions procédurales, ici temporelles, jouent un rôle primordial dans la construction du contexte au sens de la Théorie de la Pertinence. C'est ce point que nous devons souligner, pour répondre à la nécessité de rendre les modèles pragmatiques temporels comme le MID davantage contextuels.

Nous faisons donc l'hypothèse, à mettre en œuvre dans des recherches ultérieures, que la relation entre les paramètres linguistiques et les inférences conceptuelles est formalisable selon la hiérarchie du MID (dans laquelle les connecteurs temporels sont plus contraignants que les temps verbaux). Il n'y a

---

<sup>14</sup> Sur la focalisation et les effets de point de vue pour les temps en *-ait*, nous renvoyons à Sthioul (1998), Saussure & Sthioul (1999), Wilmet (1998) et bien sûr aux travaux de Damourette & Pichon (1911-1936) sur l'« actualité ».

dans cette optique aucune nécessité de « convertir une règle conceptuelle en hypothèse contextuelle ». Au contraire, il y a des inférences possibles, qui, une fois tirées, donnent naturellement des hypothèses contextuelles de ce simple fait, et des inférences impossible, ou bloquées, à cause des expressions procédurales ; dans un conflit entre les instructions directionnelles d'un connecteur et d'un temps verbal, seule une relation conceptuelle correspondant temporellement à l'instruction du connecteur peut être inférée.

### **Bibliographie**

- ASHER N. (1993), *Reference to Abstract Objects in Discourse*, Dordrecht, Kluwer.
- BOHNEMEYER J. (1998), *Time Relations in Discourse. Evidence from a Comparative Approach to Yucatek Maya*, PhD, Katholieke Universiteit Brabant.
- DAMOURETTE J. & PICHON E. (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Arthey, tome V.
- LASCARIDES A. & ASHER N. (1993a), « Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment », *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.
- LUSCHER J.-M. & STHIOUL B. (1996), « Emplois et interprétations du Passé Composé », *Cahiers de Linguistique Française* 18, 187-217.
- MEULEN A.G.B. TER (1995), *Representing Time in Natural Language*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- MOESCHLER J. (1998), « Les relations entre événements et l'interprétation des énoncés », in MOESCHLER J. & al., *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 293-321.
- MOESCHLER J. et al. (1998), *Le temps des événements*, Paris, Kimé.
- MOLENDIJK A. & DE SWART H. (1999), « L'ordre discursif inverse en français », *Travaux de linguistique* 39, 77-96.
- REICHENBACH H. (1947), *Elements of Symbolic Logic*, New York, Free Press.
- SAUSSURE L. DE (1996), « Encapsulation et référence temporelle d'énoncés négatifs au Passé Composé et au Passé Simple », *Cahiers de linguistique française* 18, 219-242.
- SAUSSURE L. DE (2000a), *Pragmatique temporelle des énoncés négatifs*, Thèse de doctorat, Université de Genève.
- SAUSSURE L. DE (2000b), « Quand le temps ne progresse pas avec le passé simple », *Cahiers Chronos* 6, 37-48.
- SAUSSURE L. DE & STHIOUL B. (1999), « L'imparfait narratif : point de vue (et images du monde) », *Cahiers de praxématique* 32, 167-188.
- SCHANK R.C. & ABELSON R.P. (1977), « Scripts, Plans and Knowledge », in JOHNSON-LAIRD P.N. & WASON P.C. (eds), *Thinking. Readings in Cognitive Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 421-432.
- SPERBER D. & WILSON D. (1995), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.
- STHIOUL B. (1998), « Temps verbaux et point de vue », in MOESCHLER J. & al., *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 197-220.
- WILMET M. (1998), *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette-Duculot.